

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE TULLE

43 communes, 45 000 habitants, 220 agents

En Nouvelle-Aquitaine, au cœur de la Corrèze, au carrefour des autoroutes A20 et A89

Recrute

Conseiller en prévention

(Technicien – catégorie B)

Le conseiller en prévention est mutualisé entre Tulle agglo et la ville de Tulle (environ 530 agents au total). Il contrôle les conditions d'application des règles de sécurité et de santé au travail. Il propose à l'autorité territoriale les mesures nécessaires et au besoin, immédiates, pour remédier à des situations de risque constatées ou pour améliorer la prévention des risques professionnels, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail. Il contribue à la mise en œuvre de la politique de prévention et élabore le document unique des collectivités.

MISSIONS

Mission et description des activités du poste :

Diagnostic de l'organisation, des conditions de santé et de sécurité au travail de la structure à inspecter

- Collecter des données permettant de préparer la visite d'inspection : structure à inspecter, organisation de la prévention et de la santé et sécurité au travail, risques professionnels, conditions de travail, etc.
- Analyser les données collectées et mesurer les écarts
- Identifier les anomalies et points critiques
- Rédiger le document unique et communiquer une synthèse des constats

Organisation des conditions de l'inspection en situation de travail

- Définir une méthode d'intervention et l'explicitier à l'autorité territoriale
- Présenter à l'autorité territoriale le socle réglementaire de l'inspection en lien avec les enjeux santé et sécurité au travail
- Élaborer et planifier le programme des contrôles et identifier les priorités d'inspection à partir du diagnostic réalisé
- Organiser les modalités de mise en œuvre de l'inspection

Contrôle sur site de l'application de la réglementation

- Observer, analyser les organisations et les situations de travail. Contrôler la conformité des équipements, des installations, des dispositifs et des procédures de sécurité
- Identifier les anomalies, les risques et les écarts avec la réglementation
- Alerter sans délai l'autorité territoriale en cas d'urgence pour faire cesser l'exposition aux dangers et proposer toutes mesures immédiates nécessaires

Rappel des prescriptions réglementaires et proposition d'améliorations

- Rappeler, lors de l'inspection, les prescriptions réglementaires en rapport avec la situation non conforme constatée
- Rédiger un rapport d'inspection argumenté et motivé
- Préconiser des expertises complémentaires

- Suggérer la mise en œuvre de mesures en accord avec les principes de prévention fixés par le code du travail
- Proposer des pistes d'amélioration et des démarches conformes à la réglementation en vigueur pour permettre à l'autorité territoriale de remplir son obligation de sécurité de résultat
- Expliciter à l'autorité territoriale sa responsabilité vis-à-vis des situations non conformes constatées et des mesures proposées

Contrôle des suites données aux préconisations issues des rapports d'inspection

- Mesurer la prise en compte et la mise en œuvre des préconisations formulées lors de l'inspection
- Analyser la réponse écrite de l'autorité territoriale et évaluer la pertinence des moyens et démarches envisagés
- Solliciter et donner des informations complémentaires
- Élaborer une procédure de suivi des suites données
- Effectuer des relances en cas de non-réponse ou incomplète
- Organiser la procédure interne de suivi avec l'autorité territoriale
- Organiser les contre-visites

Veille et actualisation des connaissances réglementaires, juridiques et techniques

- Contribuer aux dispositifs de veille et d'observation en matière de santé et de sécurité au travail
- Identifier, rechercher, recueillir, analyser et diffuser des informations ciblées et valides
- Enrichir des bases documentaires et d'information
- Actualiser ses connaissances et ses pratiques en matière de santé et de sécurité au travail

Participation au CST et à la FSSSCT

- Assister, avec voix consultative, aux réunions du CST et de la FSSSCT
- Suggérer des sujets à l'ordre du jour
- Assister, à la demande de la FSSSCT, aux visites et enquêtes après accidents ou maladies professionnelles
- Contribuer à l'information du CST et de la FSSSCT sur ses propositions et ses avis
- Donner un avis au cours des débats et argumenter sur des points de divergence
- Élaborer et présenter au CST et à la FSSSCT un bilan annuel de l'inspection

PROFIL

- Qualités rédactionnelles et de synthèse
- Rigueur, réactivité
- Sens du relationnel, d'écoute et du travail en équipe
- Bonnes connaissances du cadre réglementaire
- Confidentialité

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Lieux de travail :

- Siège de Tulle aggro – 7 Impasse Sylvain Combes – 19000 TULLE
- Mairie de Tulle – 10 rue Félix Vidalin – 19000 TULLE

Poste ouvert aux candidats des trois fonctions publiques et à défaut, aux contractuels.

Emploi permanent pour les titulaires, CDD de 3 ans renouvelable pour les contractuels (cadre d'emplois de catégorie B).

Poste à temps complet (39 heures hebdomadaires).

Rémunération statutaire sur le grade de technicien, régime indemnitaire (RIFSEEP), titres-restaurant, comité des œuvres sociales adhérent au CDG19, Amicale.

Poste à pourvoir à compter du 17 mars 2025

Les renseignements complémentaires sur le poste peuvent être obtenus auprès de : Nicolas CHOPARD (DGA) par mail : nicolas.chopard@tulleagglo.fr ou par téléphone 05.55.20.75.06 ou 06.19.92.56.48.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Candidature (CV et lettre de motivation) par mail à drh@tulleagglo.fr ou par voie postale à Monsieur le Président de Tulle agglo, 7 Impasse Sylvain Combes, 19000 Tulle.

Candidature jusqu'au 2 mars 2025.